

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 Janvier 2020



Date de convocation : 23 Janvier 2020

**PRÉSENTS** : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, BRUNET François, PAQUET Monique, ALLARD Marie-Berthe, AVRIL Lionel, BARREAUD Daniel, BAUDOUIN Annick, BERLAND Benoît, BERLAND Guillaume, CHARRIER Pascal, CHOLLET Corinne, COURSEAU Hélène, GOBIN Monique, LACOMBE Emmanuel, MAROT Jean, PELLETIER Nadège, SAGOT Judith.

**EXCUSÉS** : BIROT Serge, BONNET Franck, CERCEAU Pierre, PICORON Andrée, POUPEAU Yvon, RONCIN Sophie, SERVANT Bernard, THIBAUD Sébastien, TOMBU Catherine.

**Secrétaire de séance** : PELLETIER Nadège

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents :

1. APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 Décembre 2019.
2. PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil
3. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 avec l'entreprise Signalisation 85 dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Dr Rouger et de la Rue des Moutons d'un montant de 1 401,60 € HT : 58,4 m<sup>2</sup> de résine gravillonnée supplémentaire.
4. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 avec l'entreprise Sotramat dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Dr Rouger et de la Rue des Moutons d'un montant de 0,00 € : fixation de prix nouveaux sans incidence financière.
5. DECIDE de rémunérer les quatre agents recenseurs sur la base d'un forfait à 1 119,82 € brut pour chaque agent recenseur.
6. DECIDE de modifier le tableau des effectifs suite à l'avancement de grade d'un agent au 1<sup>er</sup> mars 2020, comme suit : suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial, titulaire CNRACL, à temps complet et création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, titulaire CNRACL, à temps complet.
7. AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant à une mission complémentaire de 14 journées et demi au 2<sup>ème</sup> semestre 2021 et la convention d'affectation d'un agent archiviste à intervenir avec le Centre de Gestion de la Vendée. Le prix de cette intervention est fixé à 240 € par journée soit un total de 3 840 €.

8. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Sycodem pour la pose de pastilles thermocollées sur le domaine public afin d'indiquer aux usagers concernés le lieu de présentation des bacs roulants (7 abstentions : Mmes Annick BAUDOUIN, Hélène COURSEAU, Monique PAQUET, Nadège PELLETIER et Mrs Benoit BERLAND, Guillaume BERLAND et Emmanuel LACOMBE).
  
9. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec les services départementaux de l'éducation nationale de la Vendée concernant les conditions de participation des intervenants musique et danse du Conseil Départemental aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

*Fait à Doix lès Fontaines, le 4 Février 2020*

*Le Maire,*

Lionel PAGEAUD

